

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 9 mai 2017, à 19 h au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley à la salle paroissiale - Paroisse Sainte-Élisabeth

Présidée par la mairesse, Mme Madeleine Brunette

**Sont présents :**

M. Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1)  
M. Marcel Beaudry, conseiller du district des Prés (# 2)  
M. Jean-Benoit Trahan, conseiller du district de la Rive (# 3)  
Mme Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)  
Mme Marjolaine Gauthier, conseillère du district des Lacs (# 6)

**Absence motivée :**

M. Louis-Simon Joanisse, conseiller du district des Érables (# 5)

**Est aussi présent :**

M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier

Treize (13) contribuables sont présents dans la salle.

La séance débute à 19 h 07.

**ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 MAI 2017**
4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 11 avril 2017
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 5.1 Nomination de M. Philippe Millette à titre de directeur général adjoint (DGA)
  - 5.2 Avis juridiques demandés auprès des procureurs externes - Procédures à suivre
6. **GREFFE**
  - 6.1 Avis de motion - Règlement numéro 529-17 pour amender le règlement numéro 432-13 abolissant et remplaçant les règlements numéros 176-00, 107-96, 106-96, 101-95, 98-95 et 78-95, pour régir la circulation, le stationnement et les limites de vitesse dans les limites de la municipalité de Cantley
  - 6.2 Avis de motion - Règlement 530-17 (17-RM-04) pour abroger et remplacer le règlement uniformisé numéro 12-RM-04 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre dans les limites de la Municipalité de Cantley
  - 6.3 Correction à la résolution numéro 2016-MC-R375 - Acceptation finale - Projet Peter Thompson - Rue de la Terre-Rouge
  - 6.4 Autorisation de signature quant à l'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la Municipalité de Cantley relativement aux voies publiques intermunicipales soit le chemin Taché, une partie du chemin du 6<sup>e</sup> Rang et de l'avenue Gatineau

Le 9 mai 2017

## 7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Autorisation de procéder à l'embauche de M. Guy O'Grady à titre de lieutenant - Service des incendies et premiers répondants
- 7.2 Autorisation de procéder à l'embauche de MM. Didier Gauthier et Jeannot Pacheco à titre de journalier temporaire - Service des travaux publics - Période du 4 mai au 30 novembre 2017 inclusivement
- 7.3 Démission de M. Éric Alain à titre de journalier temporaire - Service des travaux publics
- 7.4 Autorisation de procéder à l'embauche de M. Dave Saikaley à titre de capitaine - Service des incendies et premiers répondants
- 7.5 Confirmation des heures hebdomadaires travaillées de Mme Josée Asselin à raison de 35 heures/semaine à titre de commis - Service des loisirs de la culture et des parcs
- 7.6 Autorisation de procéder à l'embauche de quatre (4) étudiants (cols bleus) - Service des travaux publics et le Service des loisirs, de la culture et des parcs - Période estivale 2017
- 7.7 Autorisation de procéder à l'embauche d'étudiants (Camp de jour) - Service des loisirs, de la culture et des parcs - Période estivale 2017
- 7.8 Fin de contrat de l'employé # 1480
- 7.9 Autorisation de procéder à l'embauche de M. Nicolas Plitz à titre d'étudiant au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique - Période estivale 2017
- 7.10 Indemnités versées suite au départ de certains(es) employés(es) (AJOUT SÉANCE TENANTE)

## 8. FINANCES

- 8.1 Adoption des comptes payés au 25 avril 2017
- 8.2 Adoption des comptes à payer au 27 avril 2017
- 8.3 Adoption de la politique relative au remboursement des dépenses des membres du conseil et du personnel de la Municipalité de Cantley
- 8.4 Dépôt des états des revenus et dépenses au 31 mars 2017
- 8.5 Dépôt du rapport financier de la Municipalité de Cantley - Année 2016
- 8.6 Avis de motion - Règlement numéro 531-17 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 38 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double pour la rue de Mont-Laurier et l'impasse Vaillant
- 8.7 Autorisation de paiement - Télécommunications Xittel pour l'entretien annuel du réseau de fibres optiques
- 8.8 Autorisation de dépense - Tournoi de golf de la Fondation de Santé des Collines « Arthur Brown Mémorial » - 7 juin 2017 au club de golf Mont-Cascades
- 8.9 Contributions spéciales au fonds de secours pour les inondations printanières - Québec de la Croix Rouge - Division du Québec et à Moisson Outaouais
- 8.10 Dépôt du résultat des registres du 26 avril 2017

Le 9 mai 2017

**9. TRAVAUX PUBLICS**

- 9.1 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réhabilitation des infrastructures de certains chemins
- 9.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour des travaux de rechargement et de mise en place d'un traitement de surface double
- 9.3 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le contrôle qualitatif des travaux de rechargement et de mise en place d'un traitement de surface double
- 9.4 Adjudication d'un contrat pour la réalisation d'études géotechniques sur les chemins Taché, Sainte-Élisabeth, des Érables, Pink, Denis et Whissell - Contrat n° 2017-15
- 9.5 Adjudication d'un contrat pour la décontamination et la démolition de la Maison Hupé - contrat n° 2017-11
- 9.6 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de déboisement dans le cadre du déplacement des poteaux électriques en lien avec le projet de réfection du chemin Vigneault
- 9.7 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour le rechargement de rues prévues au programme de réfections des rues (PRR)
- 9.8 Installation de panneaux « Arrêt obligatoire » - Rue de Pontiac à l'intersection de la rue de Grand-Pré
- 9.9 Abrogation de la résolution numéro 2017-MC-R103 - Achat d'une faucheuse pour la coupe des herbes longues en bordure des chemins municipaux
- 9.10 Achat d'une faucheuse pour la coupe des herbes longues en bordure des chemins municipaux
- 9.11 Autorisation de paiements aux contrats de déneigement des chemins privés - Saison hivernale 2016-2017
- 9.12 Adjudication d'un contrat pour la réalisation d'une étude hydrologique du secteur de la rue Hamilton - Contrat n° 2017-17
- 9.13 Interdiction de stationner sur le côté ouest de la rue Ferland et installation de panneaux de signalisation
- 9.14 Demande d'intervention auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour procéder à la réparation du chemin du Mont-des-Cascades dans le district des Monts (# 1) de la Municipalité de Cantley
- 9.15 Rapport - Déneigement effectué par les employés de la municipalité pour le compte de la compagnie René Blais Limitée (AJOUT SÉANCE TENANTE)

**10. LOISIRS - CULTURE ET PARCS**

- 10.1 Autorisation de dépenses - Location de toilettes portatives pour la saison estivale 2017
- 10.2 Don à la Société St-Vincent-de-Paul
- 10.3 Date d'échéance pour l'octroi de soutien financier au Club Lions de Cantley
- 10.4 Annulation de la procédure d'appel d'offres pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une descente de bateaux et l'aménagement d'un parc sur le lot 5 782 767 sur la rue de Montebello

**Le 9 mai 2017**

- 10.5 Autorisation à procéder à un nouvel appel d'offres de services professionnels pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une descente de bateaux et l'aménagement d'un parc sur le lot 5 782 767 sur la rue de Montebello
- 10.6 Autorisation de travaux de préparation au site équestre Groulx - Lot n° 2 620 792

**11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 11.1 Demande de dérogation mineure au Règlement de zonage n° 269-05 - Installation d'une 2<sup>e</sup> enseigne autonome collective et de 3 enseignes appliquées - Station d'essence Shell - Lot 5 472 010 - 435, montée de la Source
- 11.2 Demande de dérogation mineure au Règlement de lotissement n° 270-05 - Largeur du lot projeté 6 073 266 - Partie du lot 5 855 733 - 819, montée Saint-Amour
- 11.3 Projet d'enseignes assujetti à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Lave Auto La Source - Lot 4 784 653 - 367, montée de la Source
- 11.4 Projet de construction d'un bâtiment principal commercial - Assujetti à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Dollarama - Lot 5 472 010 - 429, montée de la Source
- 11.5 Projet d'enseignes assujetti à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Shell - Lot 5 472 010 - 435, montée de la Source
- 11.6 Projet d'enseignes assujetti à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Dollarama - Lot 5 472 010
- 11.7 Projet de rénovation d'un bâtiment principal résidentiel assujetti à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Lot 2 619 094 - 1324, montée de la Source
- 11.8 Projet de stand de cuisine de rue assujetti à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Twister - Lot 2 619 250 - 180, montée de la Source
- 11.9 Demande de révision de la contribution pour fins de parcs applicable au lot 2 618 513 - 60, chemin Holmes
- 11.10 Autorisation de procéder au paiement à l'entreprise les Constructions Réno Pak inc. pour le réaménagement des bureaux du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique (SUEDÉ) - Contrat n° 2017-02-URB
- 11.11 Autorisation de signature - Création de servitudes d'utilité publique pour l'utilisation d'une borne-sèche sur les lots 2 621 401 et 2 621 402 - Rue du Mont-Royal
- 11.12 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles
- 11.13 Adoption de la politique de mise à niveau des installations septiques 2017-2025
- 11.14 Nomination d'un représentant - Dossier de don écologique - Lots 2 620 742 et 2 692 578

**12. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**13. COMMUNICATIONS**

Le 9 mai 2017

**14. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 14.1 Autorisation de procéder à l'achat de huit (8) cylindres pour appareils respiratoires autonomes - Service des incendies et premiers répondants
- 14.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour les tests annuels incendies ULC et NFPA sur les véhicules, pompes portatives, échelles, et appareils respiratoires
- 14.3 Autorisation de procéder au changement de ratio des différentiels du véhicule 441 - Service des incendies et premiers répondants

**15. CORRESPONDANCE**

**16. DIVERS**

- 16.1 Demande d'appui additionnelle à Monsieur William Amos, député fédéral de Pontiac auprès de Postes Canada - Réouverture d'un comptoir postal à Cantley
- 16.2 Commandite et autorisation de dépenses - Levée de fonds 2017 pour la Maison des Collines - Dégustation bières, fromages et saucisses qui sera tenue le samedi 17 juin à l'école Rose-des-Vents

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. PAROLE AUX ÉLUS**

**19. CLÔTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Point 3.

**2017-MC-R191 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 MAI 2017**

IL EST

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session ordinaire du 9 mai 2017 soit adopté avec les modifications suivantes :

**MODIFICATIONS**

- Point 8.10 Dépôt du résultat des registres
- Point 9.12 Adjudication d'un contrat pour la réalisation d'une étude hydrologique du secteur de la rue Hamilton - Contrat n° 2017-17

**AJOUTS**

- Point 7.10 Indemnités versées suite au départ de certains(es) employés(es)
- Point 9.15 Rapport - Déneigement effectué par les employés de la municipalité pour le compte de la compagnie René Blais Limitée

Adoptée à l'unanimité

Le 9 mai 2017

Point 4.1

2017-MC-R192 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2017

IL EST

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 11 avril 2017 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 5.1

2017-MC-R193 NOMINATION DE M. PHILIPPE MILLETTE À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R281 adoptée le 14 juillet 2015, le conseil acceptait la démission de M. Wahb Anys à titre de directeur général adjoint (DGA);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau directeur général adjoint (DGA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH) de nommer M. Philippe Millette à titre de directeur général adjoint (DGA);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise l'embauche de M. Philippe Millette à titre de directeur général adjoint (DGA), et ce, à compter de l'adoption de la présente résolution, le tout selon les termes et conditions du contrat d'engagement entre la Municipalité de Cantley et M. Philippe Millette, tel qu'il appert de la pièce jointe à la présente résolution;

QUE le conseil autorise M. Philippe Millette lors d'absence ou d'incapacité d'agir de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les effets bancaires et autres documents administratifs pour et au nom de la Municipalité de Cantley;

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires « Salaires et avantages sociaux - Gestion financière et administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Le 9 mai 2017

Point 5.2

2017-MC-R194 AVIS JURIDIQUES DEMANDÉS AUPRÈS DES  
PROCUREURS EXTERNES - PROCÉDURES À SUIVRE

CONSIDÉRANT le support légal apporté à la Municipalité de Cantley, dans la gestion des dossiers, par les procureurs de la firme Dufresne Hébert Comeau;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil municipal d'être au fait des questions soumises auprès des procureurs externes de la firme Dufresne Hébert Comeau dans les demandes d'avis juridiques formulées et à obtenir sur des sujets précis ou litigieux;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil municipal, d'obtenir une estimation des coûts, taxes en sus, dans le cadre des demandes d'avis juridiques;

CONSIDÉRANT qu'un membre du conseil ne peut toutefois pas consulter directement les procureurs externes de la firme Dufresne Hébert Comeau pour toute question qui traiterait d'un litige personnel qui le concerne, sauf pour une question d'éthique et de déontologie conformément à l'article 35 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil municipal à recevoir directement, tous et chacun et en même temps, le texte des avis juridiques produits par les procureurs externes de la firme Dufresne Hébert Comeau, sur des sujets précis ou litigieux touchant la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil demande à la direction générale de formuler les questions qui seront ensuite approuvées par les membres du conseil municipal lors des avis juridiques demandés par ceux-ci auprès des procureurs externes de la firme Dufresne Hébert Comeau;

QUE les demandes d'avis juridiques par un membre du conseil municipal visées par le forfait convenu avec le cabinet Dufresne Hébert Comeau soient transmises par courriel à la direction générale et/ou au cabinet de la mairesse;

QUE la direction générale et/ou le cabinet de la mairesse transmettra au cabinet Dufresne Hébert Comeau par courriel les demandes d'avis juridiques d'un membre du conseil visés par le forfait convenu;

QUE le cabinet Dufresne Hébert Comeau indiquera à la direction générale et/ou au cabinet de la mairesse une évaluation des coûts relativement aux demandes d'avis juridiques;

QUE le cabinet Dufresne Hébert Comeau répondra aux demandes d'avis juridiques directement à la direction générale et/ou au cabinet de la mairesse;

QUE les membres du conseil municipal recevront directement de la direction générale et/ou du cabinet de la mairesse, tous et chacun, en même temps, le texte des avis juridiques demandés, de la part des procureurs externes de la firme Dufresne Hébert Comeau;

Le 9 mai 2017

QU'un membre du conseil municipal ne peut toutefois pas consulter les procureurs externes de la firme Dufresne Hébert Comeau pour toute question qui traiterait d'un litige personnel qui le concerne, sauf pour une question d'éthique et de déontologie conformément à l'article 35 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

QUE les membres du conseil municipal s'engagent à garder confidentiel le contenu des avis juridiques transmis.

Adoptée à l'unanimité

Point 6.1

**2017-MC-AM195 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 529-17 POUR AMENDER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 432-13 ABOLISSANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 176-00, 107-96, 106-96, 101-95, 98-95 ET 78-95, POUR RÉGIR LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LES LIMITES DE VITESSE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Je, soussigné, Marcel Beaudry, conseiller du district électoral numéro 2 (district des Prés), donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil le règlement numéro 529-17 pour amender le règlement numéro 432-13 abolissant et remplaçant les règlements numéros 176-00, 107-96, 106-96, 101-95, 98-95 et 78-95 pour régir la circulation, le stationnement et les limites de vitesse dans les limites de la municipalité de Cantley.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que cet avis de motion et qu'une copie du règlement sera remise aux membres du conseil municipal présents au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

Point 6.2

**2017-MC-AM196 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 530-17 (17-RM-04) POUR ABROGER ET REMPLACER LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO 12-RM-04 CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET DU BON ORDRE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Je, soussigné, Aimé Sabourin, conseiller du district électoral numéro 1 (district des Monts), donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil le règlement numéro 530-17 (17-RM-04) pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 12-RM-04 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre dans les limites de la Municipalité de Cantley.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que cet avis de motion et qu'une copie du règlement sera remise aux membres du conseil municipal présents au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).



Le 9 mai 2017

Point 6.3

2017-MC-R197      CORRECTION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-MC-R375 - ACCEPTATION FINALE - PROJET PETER THOMPSON - RUE DE LA TERRE-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R375 adoptée le 9 août 2016, le conseil autorisait l'acceptation finale de la rue de la Terre-Rouge, portant les lots numéros 3 654 587 et 4 520 683;

CONSIDÉRANT QU'une section de la rue de la Terre-Rouge portant le lot numéro 3 654 587 est située sur le territoire de la Municipalité de La Pêche;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley ne désire pas acquérir un immeuble sur le territoire d'une autre municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger ladite résolution afin que la municipalité acquière seulement la section de la rue de la Terre-Rouge située sur son territoire inscrit au Cadastre du Québec, sous le numéro de lot 4 520 683;

CONSIDÉRANT QUE le cautionnement d'exécution des travaux réalisés totalise la somme de 3 877,50 \$, que le cautionnement d'entretien totalise 3 877,50 \$, pour un montant total de 7 755,00 \$ et qu'il y a lieu de procéder à leur remboursement;

CONSIDÉRANT la recommandation de M<sup>e</sup> Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M<sup>e</sup> Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques, corrige la résolution numéro 2016-MC-R375, adoptée le 9 août 2016 afin de retirer le lot 3 654 587 des lots à acquérir et que la municipalité acquière seulement la section de la rue de la Terre-Rouge située sur son territoire inscrit au Cadastre du Québec, sous le numéro de lot 4 520 683;

QUE le conseil autorise Mme Madeleine Brunette, mairesse et M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cantley, tous les documents légaux afférents au projet d'acquisition de la section de la rue de la Terre-Rouge située sur son territoire inscrit au Cadastre du Québec, sous le numéro de lot 4 520 683;

QUE la caution d'exécution payée au montant de 3 877,50 \$ et la caution d'entretien payée au montant de 3 877,50 \$ totalisant un montant de 7 755 \$ déposées par le promoteur lui soit remboursées, selon le protocole d'entente;

QUE le conseil avise M<sup>e</sup> Isabel Rousseau, notaire mandatée suivant la résolution numéro 2016-MC-R375 adoptée le 9 août 2016, de procéder au changement à l'acte d'acquisition afin qu'il n'y soit mentionné que le lot numéro 4 520 683.

Adoptée à l'unanimité

Le 9 mai 2017

Point 6.4

**2017-MC-R198      AUTORISATION DE SIGNATURE QUANT À  
L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY RELATIVEMENT AUX VOIES PUBLIQUES  
INTERMUNICIPALES SOIT LE CHEMIN TACHÉ, UNE PARTIE DU CHEMIN  
DU 6<sup>E</sup> RANG ET DE L'AVENUE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que lorsqu'une voie publique est divisée par la limite des territoires de deux municipalités, celles-ci doivent conclure une entente intermunicipale prévoyant les modalités de gestion de cette voie publique;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent conclure une telle entente et préciser les droits et responsabilités de chacune d'elles concernant l'entretien et les travaux d'amélioration de voies publiques intermunicipales, soit le chemin Taché, une partie du chemin du 6<sup>e</sup> Rang et de l'avenue Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est pour une durée de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 et se renouvellera automatiquement par périodes successives de 3 ans, à moins que l'une des parties n'informe par courrier recommandé ou certifié l'autre partie de son intention de la modifier ou d'y mettre fin, et ce, au moins 3 mois avant l'expiration du terme initial ou de sa période de renouvellement.

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'entente intermunicipale, une compensation pour les frais d'entretien doit être payée annuellement par la Municipalité de Cantley, et ce, dans les 30 jours de la réception de la facture émise par la Ville de Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la signature de l'entente entre la Ville de Gatineau et la Municipalité de Cantley relativement aux voies publiques intermunicipales, soit le chemin Taché, une partie du chemin du 6<sup>e</sup> Rang et de l'avenue Gatineau;

QUE la présente entente soit signée pour une durée de trois (3) ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 et se renouvellera automatiquement par périodes successives de 3 ans, à moins que l'une des parties n'informe par courrier recommandé ou certifié l'autre partie de son intention de la modifier ou d'y mettre fin, et ce, au moins 3 mois avant l'expiration du terme initial ou de sa période de renouvellement;

QUE le paiement de la compensation pour les frais d'entretien soit payé annuellement par la Municipalité de Cantley dans les 30 jours de la réception de la facture émise par la Ville de Gatineau;

QUE le conseil autorise Mme Madeleine Brunette, mairesse et M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs représentants légaux, à signer ladite entente intermunicipale pour et au nom de la Municipalité de Cantley;

QUE toute autre entente antérieure soit remplacée par cette nouvelle entente à compter de son entrée en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Le 9 mai 2017

Point 7.1

**2017-MC-R199      AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE  
M. GUY O'GRADY À TITRE DE LIEUTENANT - SERVICE DES INCENDIES  
ET PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2017-MC-R041 adoptée le 14 février 2017, le conseil autorisait le lancement de deux (2) processus de dotation visant à combler les postes suivants, à savoir, un (1) capitaine et un (1) lieutenant;

CONSIDÉRANT QU'un (1) seul candidat a déposé sa candidature dans le cadre du processus de dotation pour le poste de lieutenant;

CONSIDÉRANT l'expérience de M. Guy O'Grady et les exigences pour le poste de lieutenant ainsi que les résultats obtenus tant à l'entrevue, à l'examen et l'assiduité par ce dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de MM. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, et de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection composé de MM. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, et de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise l'embauche de M. Guy O'Grady à titre de lieutenant au Service des incendies et premiers répondants, le tout selon les modalités décrites à l'entente entre la Municipalité de Cantley et l'Association des pompiers et premiers répondants de Cantley en vigueur et la rémunération selon l'échelle salariale pour le poste de lieutenant;

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires « Salaires et avantages sociaux - Sécurité Incendie ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.2

**2017-MC-R200      AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE  
MM. DIDIER GAUTHIER ET JEANNOT PACHECO À TITRE DE JOURNALIER  
TEMPORAIRE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - PÉRIODE DU 4 MAI AU  
30 NOVEMBRE 2017 INCLUSIVEMENT**

CONSIDÉRANT le volume de travail à exécuter au Service des travaux publics pour la saison estivale 2017;

CONSIDÉRANT l'absence de personnel au sein de la liste de rappel;

CONSIDÉRANT QU'une grille d'évaluation fut utilisée par le comité de sélection établissant les capacités de chaque candidat;

CONSIDÉRANT QUE six (6) candidats se sont présentés pour l'entrevue;

**Le 9 mai 2017**

CONSIDÉRANT les compétences, les qualifications ainsi que la performance à l'entrevue de MM. Didier Gauthier et Jeannot Pacheco;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, et de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines de procéder à l'embauche de MM. Didier Gauthier et Jeannot Pacheco à titre de journalier temporaire pour la période du 4 mai au 30 novembre 2017 inclusivement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection composé de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, et de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), entérine l'embauche de MM. Didier Gauthier et Jeannot Pacheco à titre de journalier temporaire pour la période du 4 mai au 30 novembre 2017 inclusivement, le tout selon les modalités décrites à la convention collective en vigueur et la rémunération pour le poste de journalier;

Que les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires « Salaires et avantages sociaux - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 7.3**

**2017-MC-R201 DÉMISSION DE M. ÉRIC ALAIN À TITRE DE JOURNALIER TEMPORAIRE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R143 adoptée le 12 avril 2016, le conseil autorisait l'embauche de M. Éric Alain au poste de journalier temporaire, selon les modalités décrites à la convention collective pour la période du 14 mars au 30 novembre 2016 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Alain a déposé sa lettre de démission le 28 mars 2017, effective ce même jour;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), d'accepter la démission de M. Alain en date du 28 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

**Le 9 mai 2017**

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), d'accepter la démission de M. Éric Alain à titre de journalier temporaire en date du 28 mars 2017 au Service des travaux publics et ce, en date de l'adoption de la présente résolution;

QUE le conseil transmette ses meilleurs vœux de succès pour ses projets d'avenir.

Adoptée à l'unanimité

**Point 7.4**

**2017-MC-R202      AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE M. DAVE SAIKALEY À TITRE DE CAPITAINE - SERVICE DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2017-MC-R041 adoptée le 14 février 2017, le conseil autorisait le lancement de deux (2) processus de dotation visant à combler les postes suivants, à savoir, un (1) capitaine et un (1) lieutenant;

CONSIDÉRANT QU'un (1) seul candidat a déposé sa candidature dans le cadre du processus de dotation pour le poste de lieutenant;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de MM. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, et de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection composé de MM. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, et de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise l'embauche de M. Dave Saikaley à titre de capitaine au Service des incendies et premiers répondants, le tout selon les modalités décrites à l'entente entre la Municipalité de Cantley et l'Association des pompiers et premiers répondants de Cantley en vigueur et la rémunération selon l'échelle salariale pour le poste de capitaine;

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires « Salaires et avantages sociaux - Sécurité Incendie ».

Adoptée à l'unanimité

Le 9 mai 2017

Point 7.5

**2017-MC-R203 CONFIRMATION DES HEURES HEBDOMADAIRES TRAVAILLÉES DE MME JOSÉE ASSELIN À RAISON DE 35 HEURES/SEMAINE À TITRE DE COMMIS - SERVICE DES LOISIRS DE LA CULTURE ET DES PARCS**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2006-MC-R029 adoptée le 7 février 2006, le conseil autorisait le reclassement de Mme Josée Asselin à titre de commis (3 jours/semaine) sujet à une nouvelle période probatoire;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 5 janvier 2016, Mme Josée Asselin occupe la fonction de commis aux loisirs à raison de 35 heures/semaine, et ce, pour répondre aux besoins du service;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), confirme les heures hebdomadaires travaillées de Mme Josée Asselin dans sa fonction de commis au Service des loisirs, de la culture et des parcs, à raison de 35 heures/semaine, et ce, à compter du 10 mai 2017;

QUE les fonds requis soient puisés à même les différentes postes budgétaires « Salaires et avantages sociaux - Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.6

**2017-MC-R204 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE QUATRE (4) ÉTUDIANTS (COLS BLEUS) - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET LE SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES PARCS - PÉRIODE ESTIVALE 2017**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2017-MC-R081 adoptée le 14 mars 2017, le conseil autorisait l'affichage et le processus de dotation pour l'embauche de (4) étudiants - Service des travaux publics et le Service des loisirs, de la culture et des parcs pour la période estivale 2017;

CONSIDÉRANT la grille d'évaluation dans le cadre du processus de dotation utilisée par le comité de sélection établissant les capacités de chaque candidat-étudiant;

CONSIDÉRANT les compétences et les qualifications ainsi que la performance à l'entrevue d'embauche des étudiants, à savoir:

**Le 9 mai 2017**

Cols bleus - Voirie

Maxime St-Armand Brassard  
Mathieu Giroux

Cols bleus - Parcs

Nathanaël Pelchat  
Gabriel St-Laurent

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de MM. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, Claude Dambremont, contremaître, et de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines de procéder à l'embauche des quatre (4) étudiants (cols bleus) pour la période du 4 mai au 18 août 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de MM. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, Claude Dambremont, contremaître, et de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, entérine l'embauche de quatre (4) étudiants (cols bleus) pour la période du 4 mai au 18 août 2107, à savoir:

Cols bleus - Voirie

Maxime St-Armand Brassard  
Mathieu Giroux

Cols bleus - Parcs

Nathanaël Pelchat  
Gabriel St-Laurent

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires « Salaires et avantages sociaux – Voirie municipale » et les différents postes budgétaires « Salaires et avantages sociaux - Loisirs, parcs et culture ».

Adoptée à l'unanimité

**M. Jean-Benoit Trahan, conseiller du district de la Rive (district #3) se retire de la table du conseil à 19h43.**

**Point 7.7**

**2017-MC-R205      AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS (CAMP DE JOUR) - SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES PARCS - PÉRIODE ESTIVALE 2017**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2017-MC-R009 adoptée le 10 janvier 2017, le conseil autorisait de procéder à l'embauche d'étudiants au camp de jour pour la période estivale 2016;

CONSIDÉRANT la grille d'évaluation utilisée par le comité de sélection (exercice pratique et entrevues) établissant les capacités de chaque candidats-étudiants;

CONSIDÉRANT QUE treize (13) candidats se sont déplacés pour l'entrevue;

CONSIDÉRANT les compétences et qualifications ainsi que la performance à l'entrevue d'embauche des étudiants, à savoir :

**Le 9 mai 2017**

Chef de site	Julie-Anne Chartrand
Animateurs-trices	Mélanie Bélanger Christian Côté
Animateurs (flottant)	Jérôme Breton Julien Séguin Zachary Brassard

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de Mmes Diane Forgues, directrice des ressources humaines, Sylvie Vanasse, responsable des opérations, et de M. Guy Bruneau, directeur des loisirs, de la culture et des parcs, de procéder à l'embauche d'étudiants (camp de jour);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection composé de Mmes Diane Forgues, directrice des ressources humaines, Sylvie Vanasse, responsable des opérations, et de M. Guy Bruneau, directeur des loisirs, de la culture et des parcs, autorise l'embauche d'étudiants (camps de jour) pour la période estivale 2017, à savoir :

Chef de site	Julie-Anne Chartrand
Animateurs-trices	Mélanie Bélanger Christian Côté
Animateurs (flottant)	Jérôme Breton Julien Séguin Zachary Brassard

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires « Salaires et avantages sociaux – Camp de jour ».

Adoptée à la majorité

**M. Jean-Benoit Trahan, conseiller du district de la Rive (district #3) reprend son siège à la table du conseil à 19h45.**

**Point 7.8**

**2017-MC-R206 FIN DE CONTRAT DE L'EMPLOYÉ # 1480**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R529 adoptée le 8 novembre 2016, le conseil autorisait l'embauche de l'employé # 1480;

CONSIDÉRANT QUE, le 28 avril 2017, l'employé # 1480 a été informé de sa fin de contrat / probation effective le même jour;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, et de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, d'accepter la fin de contrat de l'employé # 1480;

EN CONSÉQUENCE, il est



**Le 9 mai 2017**

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, et de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, recommande la fin de contrat de l'employé # 1480, et ce, en date du 28 avril 2017 et, transmet ses meilleurs vœux de succès pour ses projets d'avenir.

Adoptée à l'unanimité

**Point 7.9**

**2017-MC-R207      AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE M. NICOLAS PLITZ À TITRE D'ÉTUDIANT AU SERVICE DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - PÉRIODE ESTIVALE 2017**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2017-MC-R143 adoptée le 11 avril 2017, le conseil autorisait de procéder à l'affichage et l'embauche d'un (1) étudiant au Service de l'Urbanisme, de l'environnement et du développement économique pour la période estivale 2017;

CONSIDÉRANT la grille d'évaluation utilisée par le comité de sélection établissant les capacités de chaque candidat-étudiant;

CONSIDÉRANT les compétences et qualifications ainsi que la performance à l'entrevue d'embauche de M. Nicolas Plitz;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines et M. Philippe Millette, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique, de retenir les services de M. Nicolas Plitz au poste d'étudiant au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique pour la période estivale 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection composé de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines et M. Philippe Millette, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique, autorise l'embauche de M. Nicolas Plitz à titre d'étudiant pour la période du 10 mai au 25 août 2017 inclusivement, le tout selon les modalités décrites à la convention collective en vigueur et la rémunération pour un poste d'étudiant;

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires « Salaires et avantages sociaux - Urbanisme et environnement ».

Adoptée à l'unanimité

Le 9 mai 2017

Point 7.10

2017-MC-R208 INDEMNITÉS VERSÉES SUITE AU DÉPART DE CERTAINS(ES) EMPLOYÉS(ES)

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de certains(es) employés(es), les élus(es) ont accepté les départs de ceux-ci par résolution;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil de vouloir savoir est légitime et nécessaire, les élus(es) ont droit et se doivent de recevoir toutes les informations, les documents pertinents et les ententes intervenues entre l'administration et les employés(es) qui quittent leur poste, et ce avant d'accepter une démission ou d'accepter tout départ par résolution;

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances et ressources humaines (CFRH) n'a reçu aucune entente et aucun détail d'entente pour analyse et recommandation, comité présidé par Mme Madeleine Brunette, mairesse et dans lequel les conseillers, MM. Aimé Sabourin et Louis-Simon Joanisse participent;

CONSIDÉRANT QUE dans certains dossiers de départ d'employé(e), les élus(es) n'ont pas reçu toute l'information ou tous les détails pour prendre une décision éclairée et en toute connaissance de cause pour voter les résolutions;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil n'ont pas été informés de la valeur des ententes ou des détails des ententes;

CONSIDÉRANT QUE certains élus(es) n'auraient pas accepté lesdites ententes s'ils avaient été informés au préalable de ces ententes;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE Me Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques, demande un avis juridique à la firme Dufresne Hubert Comeau concernant la légalité des procédures administratives et fiscales qui ont été prises ainsi que sur les actions qui ont été entreprises lors des procédures de départ et des sommes versées;

QUE toutes informations et documents relatifs au départ et à la fin d'emploi, résolutions, ententes, lettres, courriels, relevés de paie, ainsi que relevé d'emploi délivré à la cessation concernant les employés 1306 et 1265 soient acheminés à la firme Dufresne Hubert Comeau par Me Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques, à la demande des avocats ou à la demande des membres du conseil municipal;

QU'une rencontre organisée par Mme Madeleine Brunette mairesse, entre les élus(es) et les avocats de la firme Dufresne Hubert Comeau ait lieu dans un délai ne dépassant pas une (1) semaine pour déterminer les démarches à suivre dans ce dossier;

QU'un estimé des coûts soit envoyé à Mme Madeleine Brunette pour être remis à tous les membres du conseil;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-412 « Services juridiques - Greffe ».

Le 9 mai 2017

LE VOTE EST DEMANDÉ PAR M. AIMÉ SABOURIN

**POUR**

Aimé Sabourin  
Marcel Beaudry  
Jean-Benoit Trahan  
Sarah Plamondon  
Marjolaine Gauthier

La résolution principale est adoptée à l'unanimité

**Point 8.1**

**2017-MC-R209 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 25 AVRIL 2017**

CONSIDÉRANT QUE M. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats, recommande l'adoption des comptes payés au 25 avril 2017, le tout tel que soumis;

CONSIDÉRANT les vérifications d'usage réalisées par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats, approuve les comptes payés au 25 avril 2017 se répartissant comme suit: un montant de 291 743,73 \$ pour le paiement des salaires et les déductions à la source et, un montant de 395 702,91 \$ pour les dépenses générales de l'année 2017 pour un grand total de 687 446,64 \$.

Adoptée à l'unanimité

**Point 8.2**

**2017-MC-R210 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 27 AVRIL 2017**

CONSIDÉRANT QUE M. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats, recommande l'adoption des comptes à payer au 27 avril 2017, le tout tel que soumis;

CONSIDÉRANT les vérifications d'usage réalisées par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation M. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats, approuve les comptes à payer au 27 avril 2017 au montant de 53 816,03 \$.

Adoptée à l'unanimité

Le 9 mai 2017

Point 8.3

2017-MC-R211 ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE AU  
REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL ET DU  
PERSONNEL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R198 adoptée le 10 mai 2016, le conseil adoptait la politique relative au remboursement des dépenses des membres du conseil et du personnel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier la présente politique afin de la rendre davantage conforme à la réalité économique quant aux montants alloués;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil et le personnel sont assujettis à cette politique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), adopte la politique relative au remboursement des dépenses des membres du conseil et du personnel de la Municipalité de Cantley.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.4

2017-MC-R212 DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU  
31 MARS 2017

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 176.4 du Code municipal, deux (2) états comparatifs doivent être déposés au conseil à chaque semestre;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Services administratifs et des achats présente un état combiné qui regroupe les informations exigées à cet article;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier et de M. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier et de M. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats, reconnaît que les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal sont respectées par le dépôt des états des revenus et dépenses au 31 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

Le 9 mai 2017

Point 8.5

**2017-MC-R213 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY - ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur externe (Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.) a procédé à la vérification du rapport financier 2016 de la Municipalité de Cantley et qu'il a remis ses rapports à M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport financier doit être déposé au conseil municipal suivant l'article 176.2 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport financier suivant son dépôt au conseil municipal doit être transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte le dépôt du rapport financier dressé par M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier pour l'année 2016;

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers pour l'année 2016;

QUE le conseil accepte le rapport de l'auditeur indépendant sur le taux global de taxation réel pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.6

**2017-MC-AM214 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 531-17 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 38 000 \$ POUR LA FOURNITURE DES MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES À LA CONFECTION D'UN TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE POUR LA RUE DE MONT-LAURIER ET L'IMPASSE VAILLANT**

Je, soussignée, Sarah Plamondon, conseillère du district électoral numéro 4 (district des Parcs), donne avis qu'elle présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 531-17 afin d'autoriser une dépense et un emprunt au montant de 38 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double pour la rue de Mont-Laurier et l'impasse Vaillant.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du règlement a été immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

Le 9 mai 2017

Point 8.7

2017-MC-R215      AUTORISATION      DE      PAIEMENT      -  
TÉLÉCOMMUNICATIONS XITTEL POUR L'ENTRETIEN ANNUEL DU  
RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2006-MC-R290 adoptée le 6 juin 2006, le conseil autorisait la signature de tous les documents nécessaires à la demande d'engagement de crédit pour la convention entre le fournisseur de services Télécommunications Xittel et les divers partenaires pour l'entretien annuel du réseau de fibres optiques 20 ans - « *Villages Branchés du Québec* »;

CONSIDÉRANT la récente facture reçue et émise par Télécommunications Xittel pour l'entretien et la maintenance du réseau de fibres optiques de la municipalité de Cantley pour la période du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 janvier 2018 au montant de 9 962 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH) de procéder au paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise le paiement au montant de 9 962 \$, taxes en sus, pour la facture à Télécommunications Xittel pour l'entretien et la maintenance du réseau de fibres optiques de la municipalité de Cantley pour la période du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 janvier 2018;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1-02-130-00-521 « Entretien fibre optique - Gestion financière et administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.8

2017-MC-R216      AUTORISATION DE DÉPENSE - TOURNOI DE GOLF  
DE LA FONDATION DE SANTÉ DES COLLINES « ARTHUR BROWN  
MÉMORIAL » - 7 JUIN 2017 AU CLUB DE GOLF MONT-CASCADES

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de santé des Collines est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley est fière de participer à titre de commanditaire/publicité au coût de 150 \$ lors du tournoi de golf qui se tiendra le mercredi 7 juin 2017 au Club de golf Mont-Cascades;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

APPUYÉ UNANIMEMENT

**Le 9 mai 2017**

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise une publicité au coût de 150 \$ pour le tournoi de golf de la Fondation de santé des Collines « Arthur Brown Mémorial », qui se tient le mercredi 7 juin 2017 au Club de golf Mont-Cascades;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-971 « Subventions organismes à but non lucratif - Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 8.9**

**2017-MC-R217 CONTRIBUTIONS SPÉCIALES AU FONDS DE SECOURS POUR LES INONDATIONS PRINTANIÈRES - QUÉBEC DE LA CROIX ROUGE - DIVISION DU QUÉBEC ET À MOISSON OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT l'importance des inondations printanières qui ont présentement lieu au Québec, incluant dans la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE face à ces sinistres, le conseil désire saluer la création d'un fonds d'aide dédié aux inondations printanières au Québec, annoncé récemment par la Croix-Rouge et le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ invite les municipalités à faire preuve de générosité et à contribuer au « Fonds de secours pour les inondations printanières - Québec »;

CONSIDÉRANT la mission de Moisson Outaouais, soit « Assurer la sécurité alimentaire des personnes vivant des conditions socioéconomiquement difficiles, en partenariat avec ses organismes associés en Outaouais »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite contribuer financièrement au fonds mis en place par la Croix-Rouge - Division du Québec, ainsi qu'à Moisson Outaouais pour venir en aide aux communautés québécoises touchées par les inondations;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil autorise le versement d'une somme au montant de 500 \$ au « Fonds de secours pour les inondations printanières - Québec » de la Croix-Rouge - Division du Québec et le versement d'une somme au montant de 500 \$ à l'organisme Moisson Outaouais afin de venir en aide aux sinistrés touchés par les inondations printanières;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-971 « Subvention aux organismes à but non lucratif - Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

Le 9 mai 2017

Point 8.10

**DÉPÔT DU RÉSULTAT DES REGISTRES DU 26 AVRIL 2017**

M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, procède au dépôt des certificats de publication suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements suivants:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 522-17 - TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DE LA RUE D'ORNANS**

Dépôt du résultat du registre - Règlement d'emprunt numéro 522-17 décrétant une dépense et emprunt de 24 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double de la rue d'Ornans. Puisqu'il n'y a eu aucune signature au registre et que le nombre requis de signatures était de 10, le Règlement numéro 522-17 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 523-17 - TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DE LA RUE DU MONT-SAINT-HILAIRE**

Dépôt du résultat du registre - Règlement d'emprunt numéro 523-17 décrétant une dépense et emprunt de 18 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double de la rue du Mont-Saint-Hilaire. Puisqu'il n'y a eu aucune signature au registre et que le nombre requis de signatures était de 3, le Règlement numéro 523-17 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 524-17 - TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DE LA RUE NOVE-MESTO**

Dépôt du résultat du registre - Règlement d'emprunt numéro 524-17 décrétant une dépense et emprunt de 56 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double de la rue Nove-Mesto. Puisqu'il n'y a eu aucune signature au registre et que le nombre requis de signatures était de 10, le Règlement numéro 524-17 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 525-17 - TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DE LA RUE DE MODUM**

Dépôt du résultat du registre - Règlement d'emprunt numéro 525-17 décrétant une dépense et emprunt de 15 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double de la rue de Modum. Puisqu'il n'y a eu aucune signature au registre et que le nombre requis de signatures était de 3, le Règlement numéro 525-17 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.



Le 9 mai 2017

**RÈGLEMENT NUMÉRO 526-17 - TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DE LA MONTÉE SAINT-AMOUR (ENTRE LE CHEMIN LAMOUREUX ET LE CHEMIN DU LAC)**

Dépôt du résultat du registre - Règlement d'emprunt numéro 526-17 décrétant une dépense et emprunt de 74 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double de la montée Saint-Amour (entre le chemin Lamoureux et le chemin du Lac). Puisqu'il n'y a eu aucune signature au registre et que le nombre requis de signatures était de 17, le Règlement numéro 526-17 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 527-17 - TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DE L'IMPASSE DE LA CÔTE**

Dépôt du résultat du registre - Règlement d'emprunt numéro 527-17 décrétant une dépense et emprunt de 13 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double de l'impasse de la Côte. Puisqu'il n'y a eu aucune signature au registre et que le nombre requis de signatures était de 2, le Règlement numéro 527-17 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 528-17 - TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DE LA RUE DE L'ESCARPEMENT**

Dépôt du résultat du registre - Règlement d'emprunt numéro 528-17 décrétant une dépense et emprunt de 30 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double de la rue de l'Escarpelement. Puisqu'il n'y a eu aucune signature au registre et que le nombre requis de signatures était de 8, le Règlement numéro 528-17 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Point 9.1

**2017-MC-R218 AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE CERTAINS CHEMINS**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R610 adoptée le 14 décembre 2016, le conseil adoptait le plan triennal d'immobilisations, incluant une enveloppe de 7 850 814 \$ pour le programme de réfection des rues (PRR) prévu en 2017;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes de pavage de rues ont été déposées par des citoyens conformément à la politique de pavage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Cantley désire procéder à la réhabilitation des infrastructures des rues d'Oslo, Vachon, d'Ovesta, de la Sierra-Nevada, de Saint-Moritz, du Matterhorn, d'Ornans, Townline, du Mont-Saint-Hilaire, Nove-Mesto, de Modum, impasse de la Côte, de l'Escarpelement, de Vinoy et la montée Saint-Amour Nord;

CONSIDÉRANT QUE, ces travaux de réhabilitation inclus l'excavation de fossés, le concassage de rocs, le transport du déblai et l'installation de ponceaux et, sont visés par le programme de réfection des rues (PRR) 2017 ou par des demandes de pavage des citoyens;

**Le 9 mai 2017**

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'ordre des choses de procéder un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de réhabilitation des infrastructures des rues d'Oslo, Vachon, d'Ovesta, de la Sierra-Nevada, de Saint-Moritz, du Matterhorn, d'Ornans, Townline, du Mont-Saint-Hilaire, Nove-Mesto, de Modum, impasse de la Côte, de l'Escarpement, de Vinoy et la montée Saint-Amour Nord;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise la préparation des documents de soumissions et à réaliser un appel d'offres public relativement aux travaux de réhabilitation des infrastructures des rues d'Oslo, Vachon, d'Ovesta, de la Sierra-Nevada, de Saint-Moritz, du Matterhorn, d'Ornans, Townline, du Mont-Saint-Hilaire, Nove-Mesto, de Modum, impasse de la Côte, de l'Escarpement, de Vinoy et la montée Saint-Amour Nord.

Adoptée à l'unanimité

**Point 9.2**

**2017-MC-R219      AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT ET DE MISE EN PLACE D'UN TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la politique de pavage, la municipalité a reçu plusieurs demandes de pavage conformes pour les rues d'Ornans, du Mont-Saint-Hilaire, Nove-Mesto, de Modum, montée Saint-Amour Nord, impasse de la Côte, de l'Escarpement, de Vinoy, de Mont-Laurier et impasse Vaillant;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'ordre des choses que de procéder à la préparation des documents de soumissions et au lancement d'un appel d'offres pour des travaux de rechargement et de mise en forme d'un traitement de surface double des rues d'Ornans, du Mont-Saint-Hilaire, Nove-Mesto, de Modum, montée Saint-Amour Nord, impasse de la Côte, de l'Escarpement, de Vinoy, de Mont-Laurier et impasse Vaillant;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

**Le 9 mai 2017**

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Michel Trudel, directeur du service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise la préparation des documents de soumissions et à réaliser un appel d'offres public pour des travaux de rechargement et de mise en forme d'un traitement de surface double des rues d'Ornans, du Mont-Saint-Hilaire, Nove-Mesto, de Modum, montée Saint-Amour Nord, impasse de la Côte, de l'Escarpement, de Vinoy, de Mont-Laurier et impasse Vaillant.

Adoptée à l'unanimité

**Point 9.3**

**2017-MC-R220      AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT ET DE MISE EN PLACE D'UN TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la politique de pavage, la municipalité a reçu plusieurs demandes de pavage conformes pour les rues d'Ornans, du Mont-Saint-Hilaire, Nove-Mesto, de Modum, montée Saint-Amour Nord, impasse de la Côte, de l'Escarpement, de Vinoy, de Mont-Laurier et impasse Vaillant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley désire procéder aux travaux de rechargement et de mise en forme d'un traitement de surface double des rues d'Ornans, du Mont-Saint-Hilaire, Nove-Mesto, de Modum, montée Saint-Amour Nord, impasse de la Côte, de l'Escarpement, de Vinoy, de Mont-Laurier et impasse Vaillant;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'ordre des choses que de procéder à la préparation des documents de soumissions et au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le contrôle qualitatif des travaux de rechargement et de mise en place d'un traitement de surface double;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise la préparation des documents de soumissions et à réaliser un appel d'offres sur invitation pour le contrôle qualitatif des travaux de rechargement et de mise en forme d'un traitement de surface double des rues d'Ornans, du Mont-Saint-Hilaire, Nove-Mesto, de Modum, montée Saint-Amour Nord, impasse de la Côte, de l'Escarpement, de Vinoy, de Mont-Laurier et impasse Vaillant.

Adoptée à l'unanimité

Le 9 mai 2017

Point 9.4

2017-MC-R221 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES SUR LES CHEMINS TACHÉ, SAINTE-ÉLISABETH, DES ÉRABLES, PINK, DENIS ET WHISSELL - CONTRAT N° 2017-15

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2017-MC-R132 adoptée le 28 mars 2017, le conseil octroyait le contrat pour des services professionnels en ingénierie destinés à la réfection des chemins Taché, Sainte-Élisabeth, des Érables, Pink, Denis et Whissell. - Contrat n° 2017-09;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du devis régissant le contrat n° 2017-09, l'adjudicataire doit préparer le mandat pour la réalisation d'études géotechniques destinées à l'ensemble des rues du contrat n° 2017-09, mais que ces études doivent être faites par un laboratoire indépendant;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'ordre des choses que de procéder à l'appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'études géotechniques pour les chemins Taché, Sainte-Élisabeth, des Érables, Pink, Denis et Whissell;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur invitation le 3 avril 2017 auprès de trois (3) entrepreneurs aptes à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE le 2 mai 2017, date de clôture de l'appel d'offres sur invitation, contrat n° 2017-15, une (1) proposition était reçue, le résultat étant le suivant:

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES EN SUS)
Groupe Qualitas	Non-soumissionné
Groupe ABS	Non-soumissionné
Englobe Corp.	84 662,31 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse l'unique soumission reçue de la firme Englobe Corp. était conforme au devis;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat comprend des items unitaires au bordereau de paiement;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, accepte la proposition au montant de 84 662,31 \$, taxes en sus, de la firme Englobe Corp. pour la réalisation d'études géotechniques sur les chemins Taché, Sainte-Élisabeth, des Érables, Pink, Denis et Whissell - contrat n° 2017-15;

Le 9 mai 2017

QUE les fonds requis soient puisés à même le surplus non affecté, les subventions de la TECQ et du PIIRL, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations (PTI).

Adoptée à l'unanimité

Point 9.5

**2017-MC-R222 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA DÉCONTAMINATION ET LA DÉMOLITION DE LA MAISON HUPÉ - CONTRAT N° 2017-11**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2017-MC-R105 adoptée le 14 mars 2017, le conseil autorisait de procéder à un appel d'offres pour des services professionnels destinés à la décontamination et à la démolition de la Maison Hupé suivant ladite décontamination;

CONSIDÉRANT QUE selon l'avis d'experts de la firme Ecoplus émis dans leur rapport daté du 20 septembre 2016, il est fait mention de la présence de différents contaminants au sein du bâtiment de la Maison Hupé;

CONSIDÉRANT QU'il est prudent et diligent de procéder à la décontamination dans une première phase et à la démolition de la Maison Hupé suivant ladite décontamination;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur invitation le 4 avril 2017 auprès de huit (8) entrepreneurs aptes à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE le 20 avril 2017, date de clôture de l'appel d'offres sur invitation, contrat n° 2017-11, trois (3) propositions étaient reçues, le résultat étant le suivant:

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES EN SUS)
176026 Canada Inc./Amor Construction	78 888 \$
Polane	124 573 \$
Démolition PC	128 194 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse, toutes les soumissions étaient conformes au devis et que la firme 176026 Canada Inc./Amor Construction a été jugée la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

**Le 9 mai 2017**

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), accepte la proposition au montant de 78 888 \$, taxes en sus, de la firme 176026 Canada Inc./Amor Construction pour la décontamination et la démolition de la maison Hupé - contrat n° 2017-11;

QUE les fonds requis soient puisés à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

**Point 9.6**

**2017-MC-R223      AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DE DÉBOISEMENT DANS LE CADRE DU DÉPLACEMENT DES POTEAUX ÉLECTRIQUES EN LIEN AVEC LE PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN VIGNEAULT**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R405 adoptée le 13 octobre 2015, le conseil autorisait la réfection du chemin Vigneault entre la montée Saint-Amour et la rue Ferland;

CONSIDÉRANT QUE, pour entreprendre la réfection du chemin Vigneault, il faut préalablement déplacer une vingtaine de poteaux électriques;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec et Bell Canada ont accepté d'assumer les frais et les travaux en lien avec l'ingénierie des travaux, l'implantation des poteaux et la mise en place des poteaux ou réseaux électriques;

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Cantley devra assumer les frais et les travaux en lien avec les demandes de servitudes nécessaires pour le déplacement des poteaux, le déboisement des emprises au nouvel emplacement des poteaux, au nivellement du terrain jusqu'au nouvel emplacement des poteaux et du piquetage du nouvel emplacement des poteaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise la préparation des documents de soumissions et à réaliser un appel d'offres pour les travaux de déboisement dans le cadre du déplacement des poteaux ou réseaux électriques en lien avec le projet de réfection du chemin Vigneault.

Adoptée à l'unanimité

**Mme Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (district #4) se retire de la table du conseil à 20h09.**

Le 9 mai 2017

Point 9.7

**2017-MC-R224      AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE RECHARGEMENT DE RUES PRÉVUES AU PROGRAMME DE RÉFECTION DE RUES (PRR)**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R610 adoptée le 15 décembre 2016, le conseil entérinait le plan triennal d'immobilisations 2017-2018 et 2019 (PTI), incluant une enveloppe de 7 850 814 \$ destiné au programme de réfection des rues (PRR) prévu en 2017;

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Cantley désire procéder au rechargement de certains chemins de gravier, notamment les rues d'Oslo, Vachon, d'Ovesta, de la Sierra-Nevada, de Saint-Moritz, du Matterhorn et de la montée Saint-Amour Nord;

CONSIDÉRANT QUE, les travaux ci-haut mentionnés sont visés par le programme de réfection des rues (PRR);

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'ordre des choses de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de rechargement des rues d'Oslo, Vachon, d'Ovesta, de la Sierra-Nevada, de Saint-Moritz, du Matterhorn et de la montée Saint-Amour;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Michel Trudel, directeur du service des travaux publics et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise la préparation des documents de soumissions visant à réaliser un appel d'offres public pour le rechargement des rues d'Oslo, Vachon, d'Ovesta, de la Sierra-Nevada, de Saint-Moritz, du Matterhorn et de la montée Saint-Amour Nord.

Adoptée à la majorité

Point 9.8

**2017-MC-R225      INSTALLATION DE PANNEAUX « ARRÊT OBLIGATOIRE » - RUE PONTIAC À L'INTERSECTION DE LA RUE DE GRAND-PRÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'intersection des rues Pontiac et de Grand-Pré peut présenter des risques d'accident en raison de l'absence d'arrêts obligatoires à la hauteur de l'intersection de la rue de Grand-Pré;

CONSIDÉRANT la pertinence de procéder à l'installation de panneaux « Arrêt obligatoire » de chaque côté de la rue Pontiac à l'intersection de la rue de Grand-Pré afin d'accroître la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

**Le 9 mai 2017**

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Michel Trudel, directeur des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise l'installation de panneaux « Arrêt obligatoire » de chaque côté de la rue Pontiac à l'intersection de la rue de Grand-Pré afin d'accroître la sécurité des utilisateurs.

Adoptée à la majorité

**Point 9.9**

**2017-MC-R226 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-MC-R103 - ACHAT D'UNE FAUCHEUSE POUR LA COUPE DES HERBES LONGUES EN BORDURE DES CHEMINS MUNICIPAUX.**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2017-MC-R103 adoptée le 14 mars 2017, le conseil autorisait une dépense de 14 281\$, taxes en sus, pour l'achat d'une faucheuse destinée à la coupe des herbes longues en bordure des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE devant l'incapacité de l'adjudicataire Coop Fédérée-Dispro en tant que grossiste, de pouvoir fournir ladite faucheuse, il a été convenu d'abroger ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil abroge à toute fin que de droit la résolution numéro 2017-MC-R103 adoptée le 14 mars 2017.

Adoptée à la majorité

**Mme Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (district #4) reprend son siège à la table du conseil à 20h12.**

**Point 9.10**

**2017-MC-R227 ACHAT D'UNE FAUCHEUSE POUR LA COUPE DES HERBES LONGUES EN BORDURE DES CHEMINS MUNICIPAUX - CONTRAT N° 2017-06**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la coupe systématique des herbes longues en bordure des chemins municipaux au cours de la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2017-MC-R049 adoptée le 14 février 2017, le conseil autorisait le lancement d'un appel d'offres destiné à l'acquisition d'une faucheuse - contrat n° 2017-06;

CONSIDÉRANT QUE le 7 avril 2017 à 10 h, date de clôture de l'appel d'offres sur invitation, trois (3) soumissionnaires ont été sollicités et deux (2) propositions étaient reçues, le résultat étant le suivant :



Le 9 mai 2017

Soumissionnaire	Prix (Taxes en sus)
Équipement Séguin & frères inc.	11 800 \$
Symac - Machinerie agricole et spécialisée	14 460 \$
Équipements G. Guillette de Sabrevois	Non-soumissionné

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions reçues deux (2) étaient conformes au devis et que la soumission de la firme «Équipement Séguin & frères» a été jugée la soumission conforme la plus basse;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), accepte la proposition au montant de 11 800 \$, taxes en sus, de la firme Équipement Séguin & frères pour l'achat d'une faucheuse pour la coupe des herbes longues en bordure des chemins municipaux - contrat n° 2017-06;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-03-310-000-00 « Activité d'investissement EAF ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.11

**2017-MC-R228      AUTORISATION DE PAIEMENTS AUX CONTRATS DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS - SAISON HIVERNALE 2016-2017**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R267 adoptée le 16 juin 2015, le conseil adoptait la Politique administrative pour un soutien financier entourant les chemins privés - ADM-2015-008;

CONSIDÉRANT l'acceptation des onze (11) demandes de soutien financier tel qu'il fût résolu lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 décembre 2016 (résolution numéro 2016-MC-R592);

CONSIDÉRANT QUE pour la saison hivernale 2016-2017, la municipalité doit déboursier un total de 71 417 \$, taxes en sus, aux adjudicataires suivants suite à l'acceptation de leur demande de soutien financier en vertu de la Politique ADM-2015-008 :

Le 9 mai 2017

ADJUDICATAIRE	MONTANT (TAXES EN SUS)
Alan Woods	2 150 \$
Association des propriétaires des Rives de la Gatineau inc.	16 754 \$
Sue Chimkiwsky	4 700 \$
Association des propriétaires de Rives de la Gatineau - Partie ouest	19 500 \$
David Storey	900 \$
Rémi Latour	1 000 \$
Lionel Thérien	2 595 \$
Keith Potter	2 513 \$
Dino Cormier	2 805 \$
Jean-François St-Amour	14 000 \$
Association des résidents du domaine Goulet	4 500 \$
<b>TOTAL</b>	<b>71 417 \$</b>

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, et la recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise la dépense et le paiement au montant de 71 417 \$, taxes en sus, aux adjudicataires énumérés ci-dessus, pour le déneigement des chemins privés pour la saison hivernale 2016-2017;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-330-00-521 « Entretien et réparation - Infrastructure et ch. Privés - Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.12

**2017-MC-R229 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE HYDROLOGIQUE DU SECTEUR DE LA RUE HAMILTON - CONTRAT N° 2017-17**

CONSIDÉRANT QUE, le 26 août 2016, la Municipalité de Cantley a reçu un avis technique du Ministère de la Sécurité publique concernant un glissement de terrain qui s'est produit derrière la propriété du 55 rue Hamilton au printemps 2016;

CONSIDÉRANT QUE, l'avis technique du MSP recommande qu'une analyse du drainage de la rue Hamilton soit réalisée afin d'évaluer s'il est possible de minimiser ou contrôler l'apport d'eau de la rue en direction des pentes du secteur;

**Le 9 mai 2017**

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'ordre des choses de procéder à l'octroi d'un contrat destiné à la réalisation d'une étude hydrologique du secteur de la rue Hamilton;

CONSIDÉRANT QUE la firme JFSA possède l'expertise pour procéder à la réalisation d'une étude hydrologique du secteur de la rue Hamilton;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Michel Trudel, directeur du service des travaux publics, accepte la proposition au montant de 7 500 \$, taxes en sus, de la firme JFSA pour la réalisation d'une étude hydrologique du secteur de la rue Hamilton - contrat n° 2017-17;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-411 « Services scientifiques & de génie - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 9.13**

**2017-MC-R230 INTERDICTION DE STATIONNER SUR LE CÔTÉ OUEST DE LA RUE FERLAND ET INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION**

CONSIDÉRANT QU'il est de plus en plus fréquent que le côté Ouest de la rue Ferland soit occupé par les remorques de non-résidents s'y stationnant pendant l'utilisation de leurs véhicules tout-terrains, motocyclettes, etc.;

CONSIDÉRANT QUE les résidents du secteur ont à composer avec un nombre sans cesse croissant de ces véhicules hors routes qui accaparent la voie de circulation;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics à l'effet d'interdire le stationnement du côté ouest de la rue Ferland en guise de mesure de mitigation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, autorise l'interdiction de toutes formes de stationnement du côté ouest de la rue Ferland et que des panneaux afférents y soient installés.

Adoptée à l'unanimité

Le 9 mai 2017

Point 9.14

2017-MC-R231 DEMANDE D'INTERVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTMDET) POUR PROCÉDER À LA RÉPARATION DU CHEMIN DU MONT-DES-CASCADES DANS LE DISTRICT DES MONTS (# 1) DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE les résidents de la Municipalité de Cantley empruntent de façon régulière le chemin du Mont-des-Cascades, chemin à désignation provinciale et sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Mont-des-Cascades se détériore rapidement et sérieusement, par la forte densité de véhicules empruntant celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs visiteurs d'ailleurs au Québec et en Ontario se rendent dans ce secteur récréotouristique afin d'y pratiquer des loisirs comme le ski, la planche à neige, le golf et la randonnée pédestre;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire dans l'immédiat d'assurer la conformité et la sécurité du chemin du Mont-des-Cascades afin d'assurer aux citoyens en provenance de Cantley et de la région de l'Outaouais une voie d'accès sécuritaire;

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer des cônes de sécurité aux abords des imperfections et nids de poule présents sur le dit chemin;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent de procéder à la réparation du chemin du Mont-des-Cascades afin d'assurer la sécurité des usagers dudit chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) de procéder à la réparation du chemin du Mont-des-Cascades afin d'assurer la sécurité des usagers dudit chemin.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.15

2017-MC-R232 RAPPORT - DÉNEIGEMENT EFFECTUÉ PAR LES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE COMPTE DE LA COMPAGNIE RENÉ BLAIS LIMITÉE

CONSIDÉRANT QUE, par résolution numéro 2015-MC-R385 adoptée le 15 septembre 2015, le conseil octroyait un contrat pour les travaux de déneigement pour les années 2015-2016 à la compagnie René Blais Limitée pour les secteurs 3 et 4 - contrat no. 2015-16;

CONSIDÉRANT QUE suivant les faiblesses opérationnelles notées du contractant à fournir une prestation de services répondant aux exigences de la Municipalité, exigences spécifiées notamment dans le devis;

**Le 9 mai 2017**

CONSIDÉRANT QU'à plusieurs reprises pour l'année hivernale 2015-2016, certains employés de la municipalité ont effectué du déneigement dans les secteurs 3 et 4 à l'insu de notre administration, en autres à l'insu de notre Directeur général;

CONSIDÉRANT QU'un rapport partiel a été produit concernant ces événements;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie René Blais Limitée n'a pas été facturée pour les dépenses qui ont été occasionnées par ces déplacements de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QU'une copie du rapport final complet soit remise à chacun des membres du conseil;

QU'une facture soit envoyée à la compagnie René Blais Limitée pour toutes dépenses occasionnées par les déplacements des employés ainsi que pour l'utilisation des équipements de la municipalité;

QU'une copie de cette résolution ainsi qu'une copie de la facture soient envoyées à l'assureur qui traite la poursuite pour rupture de contrat.

Adoptée à l'unanimité

**Point 10.1**

**2017-MC-R233      AUTORISATION DE DÉPENSES - LOCATION DE TOILETTES PORTATIVES POUR LA SAISON ESTIVALE 2017**

CONSIDÉRANT QUE le conseil démontre une volonté certaine de continuer à offrir à la population des équipements accessibles dans les parcs;

CONSIDÉRANT QUE les parcs ne sont pas dotés d'infrastructures d'accueil de style chalets de parcs pour les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres sur invitation a été transmis auprès de trois (3) soumissionnaires, les résultats étant les suivants :

SOUSSIONNAIRE	Installation d'une toilette portative aux parcs Denis, Longue Allée, River et Mary-Anne-Phillips 15 mai au 15 septembre 2017
Gascon Équipement enr.	2 000 \$, taxes en sus
Outaouais sanitaire	2 080 \$, taxes en sus
Épursol	Non-soumissionné

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), d'autoriser la location de toilettes portatives auprès de Gascon Équipement enr. au montant de 2 000 \$, taxes en sus, pour la période du 15 mai au 15 septembre 2017;

**Le 9 mai 2017**

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), autorise la location de toilettes portatives auprès de Gascon Équipement enr. au montant de 2 000 \$, taxes en sus, pour la période du 15 mai au 15 septembre 2017;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-50-511 « Location roulotte et toilette - Activités parcs ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 10.2**

**2017-MC-R234 DON À LA SOCIÉTÉ ST-VINCENT-DE-PAUL**

CONSIDÉRANT QUE le Carnaval de Cantley, édition 2017, fut grand un succès et qu'un profit net de 180,45 \$ a été enregistré durant la vente BBQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley démontre sa volonté de soutenir les organismes reconnus sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Société St-Vincent-de-Paul de Cantley, un organisme à but non lucratif (OBNL) desservant les familles dans le besoin a été identifié par le comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP) comme organisme pouvant bénéficier d'une aide financière supplémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), de remettre le profit net de l'événement Carnaval Cantley 2017 au montant de 180,45 \$ à la Société St-Vincent-de-Paul;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), remette le profit net de l'événement Carnaval Cantley 2017 au montant de 180,45 \$ à la Société St-Vincent-de-Paul, organisme à but non lucratif (OBNL).

Adoptée à l'unanimité

Le 9 mai 2017

Point 10.3

2017-MC-R235 DATE D'ÉCHÉANCE POUR L'OCTROI DE SOUTIEN FINANCIER AU CLUB LIONS DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE la politique de soutien aux organismes vise à soutenir les organismes reconnus;

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions de Cantley est un organisme reconnu par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu au budget de l'année 2017 un montant global de 23 000 \$ pour l'octroi de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2017-MC-R054 adoptée le 14 février 2017, le conseil octroyait un montant de 18 144 \$ aux organismes ayant finalisé leurs demandes;

CONSIDÉRANT QU'UNE restructuration de l'organisme, le Club Lions de Cantley est en cours et en conséquence, la réalisation des projets soumis à la demande de soutien 2017 demeure incertaine;

CONSIDÉRANT QUE certaines autres demandes de soutien ont été reçues d'autres organismes;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), de soumettre une date d'échéance, soit le 31 mai 2017, au Club Lions de Cantley pour présenter un plan de redressement pour l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité où le Club Lions de Cantley n'est pas en mesure de présenter un plan de redressement, une recommandation du CLCP sera présentée au conseil municipal pour réaffecter les montants destinés au Club Lions vers d'autres organismes;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), autorise M. Guy Bruneau à soumettre une date d'échéance, soit le 31 mai 2017, au Club Lions de Cantley pour présenter un plan de redressement pour l'organisme;

ET QUE dans l'éventualité où le Club Lions de Cantley n'est pas en mesure de présenter un plan de redressement, une recommandation du CLCP sera présentée au conseil municipal pour réaffecter les montants destinés au Club Lions vers d'autres organismes.

Adoptée à l'unanimité

Le 9 mai 2017

Point 10.4

**2017-MC-R236 ANNULATION DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE DESCENTE DE BATEAUX ET L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC SUR LE LOT 5 782 767 SUR LA RUE DE MONTEBELLO**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R076, adoptée le 10 février 2015, le conseil démontrait son intention d'acquérir le lot 5 782 767 appartenant à Hydro-Québec dans le but de réaliser un parc municipal et un accès public avec débarcadère à la rivière Gatineau au bout de la rue de Montebello;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition dudit lot par la Municipalité de Cantley en date du 16 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2017-MC-R111 adoptée le 14 mars 2017, le conseil autorisait de procéder à un appel d'offres pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une descente de bateaux et l'aménagement d'un parc sur le lot 5 782 767 sur la rue de Montebello ;

CONSIDÉRANT QU'une erreur administrative dans la confection du devis pour l'appel d'offres 2017-01 pose un problème quant au respect de l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation de MM. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, et de Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, d'annuler la procédure d'appel d'offres entreprise le 7 avril 2017 pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une descente de bateaux et l'aménagement d'un parc sur le lot 5 782 767 sur la rue de Montebello tel qu'identifié à la résolution numéro 2017-MC-R111.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de MM. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, et de Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, annule la procédure d'appel d'offres entreprise le 7 avril 2017 pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une descente de bateaux et l'aménagement d'un parc sur le lot 5 782 767 sur la rue de Montebello tel qu'identifié à la résolution numéro 2017-MC-R111.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.5

**2017-MC-R237 AUTORISATION À PROCÉDER À UN NOUVEL APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE DESCENTE DE BATEAUX ET L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC SUR LE LOT 5 782 767 SUR LA RUE DE MONTEBELLO**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R076 adoptée le 10 février 2015, le conseil démontrait son intention d'acquérir le lot 5 782 767 appartenant à Hydro-Québec dans le but de réaliser un parc municipal et un accès public avec débarcadère à la rivière Gatineau au bout de la rue de Montebello;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition dudit lot par la Municipalité de Cantley en date du 16 août 2016;



**Le 9 mai 2017**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2017-MC-R autorisait l'annulation du précédent processus d'appel d'offres de services professionnels dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2017-MC-R170 adoptée le 11 avril 2017, le conseil autorisait la formation d'un comité de sélection pour cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation de MM. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, et de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, à procéder à un nouvel appel d'offres pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une descente de bateaux et l'aménagement d'un parc sur le lot 5 782 767 sur la rue de Montebello;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, à procéder à un nouvel appel d'offres pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une descente de bateaux et l'aménagement d'un parc sur le lot 5 782 767 sur la rue de Montebello;

QUE le conseil autorise M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à la formation d'un comité de sélection pour le nouvel appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.6

**2017-MC-R238      AUTORISATION DE TRAVAUX DE PRÉPARATION AU SITE ÉQUESTRE GROULX - LOT N° 2 620 792**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Cantley à cheval est un organisme communautaire faisant la promotion d'activités équestres reconnues selon la politique du cadre de soutien aux organismes de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R491 adoptée le 1<sup>er</sup> octobre 2013, le conseil adoptait le dépôt du plan de développement intégré d'un réseau de sentiers récréatifs pour la Municipalité de Cantley qui identifie un aménagement au site Groulx répondant aux besoins équestres;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2016 MC-R332 adoptée le 12 juillet 2016, le conseil adoptait l'identification formelle du site Groulx - lot n° 2 620 792, comme site permettant l'aménagement pour des activités équestres sous réserve de réévaluer en tout temps la pertinence de maintenir lesdites installations;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement consistent à la préparation du sol pour une aire d'entraînement de 21,3 mètres x 45,7 mètres, de la création d'espaces pour l'entretien des chevaux et deux aires de stationnement pour les camions avec remorques et pour des voitures;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des coûts pour la préparation du site représente un montant de 7 150 \$, taxes en sus pour la location de la machinerie nécessaire;

**Le 9 mai 2017**

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition du sable nécessaire pour l'aire d'entraînement se fera en fonction du tonnage de sable résiduel qui découlera des travaux de mise aux normes des parcs;

CONSIDÉRANT QUE les conditions d'opération et d'utilisation de ce site seront définies dans un protocole entre la municipalité et l'organisme Cantley à cheval;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, autorise l'aménagement du terrain du site Groulx - lot n° 2 620 792 permettant la réalisation d'un site équestre au montant de 7 150 \$, taxes en sus;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-516 « Location machinerie, outillage et équipement - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 11.1**

**2017-MC-R239 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÉGLEMENT DE ZONAGE N° 269-05 - INSTALLATION D'UNE 2<sup>E</sup> ENSEIGNE AUTONOME COLLECTIVE ET DE 3 ENSEIGNES APPLIQUÉES - STATION D'ESSENCE SHELL - LOT 5 472 010 - 435, MONTÉE DE LA SOURCE**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure fut déposée le 5 avril 2017 au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique afin d'installer, sur le lot 5 472 010 du Cadastre du Québec au 435, montée de la Source, une deuxième enseigne autonome collective sur muret et trois enseignes appliquées posées à plat sur le bâtiment complémentaire (marquise) de la station d'essence Shell;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa séance ordinaire du 13 avril 2017, a procédé à l'étude de la demande et recommande d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Le 9 mai 2017

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde la dérogation mineure afin d'installer, sur le lot 5 472 010 du Cadastre du Québec au 435, montée de la Source, une deuxième enseigne autonome collective sur muret et trois enseignes appliquées posées à plat sur le bâtiment complémentaire (marquise) de la station d'essence Shell, alors que l'article 8.3.7 du Règlement de zonage n° 269-05 stipule qu'un maximum d'une enseigne autonome est autorisé par terrain et que, dans le cas d'un centre commercial, en plus d'une enseigne autonome collective, est permise une enseigne appliquée par local commercial.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.2

**2017-MC-R240 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÉGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 270-05 - LARGEUR DU LOT PROJETÉ 6 073 266 - PARTIE DU LOT 5 855 733 - 819, MONTÉE SAINT-AMOUR**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure fut déposée le 29 mars 2017 au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique afin de permettre, à partir du lot 5 855 733 du Cadastre du Québec, la création d'un lot (lot projeté 6 073 266) d'une largeur mesurée à la ligne avant adjacente à la montée Saint-Amour d'un minimum de 38,25 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa séance ordinaire du 13 avril 2017, a procédé à l'étude de la demande et recommande d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde la dérogation mineure afin de permettre, à partir du lot 5 855 733 du Cadastre du Québec, la création d'un lot (lot projeté 6 073 266) d'une largeur mesurée à la ligne avant adjacente à la montée Saint-Amour d'un minimum de 38,25 mètres, tel que montré au plan projet de lotissement et d'implantation, minute 6995, préparé par Jacques Bérubé, arpenteur-géomètre, en date du 31 mars 2016 et révisé le 22 mars 2017, alors que les articles 3.2.1 et 3.2.2.2 du Règlement de lotissement n° 270-05 stipulent qu'un lot ne peut avoir une largeur mesurée à la ligne avant inférieure à 45 mètres et que cette largeur doit être majorée de 3 mètres pour un lot situé à l'angle d'une intersection.

Adoptée à l'unanimité

Le 9 mai 2017

Point 11.3

**2017-MC-R241      PROJET D'ENSEIGNES ASSUJETTI À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - LAVE AUTO LA SOURCE - LOT 4 784 653 - 367, MONTÉE DE LA SOURCE**

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation a été déposée le 29 mars 2017 visant l'installation, pour l'entreprise Lave Auto La Source, d'une enseigne à insérer dans la structure d'enseigne autonome collective sur poteaux et d'une enseigne appliquée posée à plat sur le bâtiment principal situé au 367, montée de la Source sur le lot 4 784 653 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les enseignes projetées sont assujetties au Règlement numéro 274-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa séance ordinaire du 13 avril 2017, a procédé à l'étude de la demande et en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du projet d'installation, pour l'entreprise Lave Auto La Source, d'une enseigne à insérer dans la structure d'enseigne autonome collective sur poteaux et d'une enseigne appliquée posée à plat sur le bâtiment principal situé au 367, montée de la Source sur le lot 4 784 653 du Cadastre du Québec, puisque le projet rencontre dans son ensemble les objectifs et critères d'évaluation du Règlement numéro 274-05.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.4

**2017-MC-R242      PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL COMMERCIAL - ASSUJETTI À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - DOLLARAMA - LOT 5 472 010 - 429, MONTÉE DE LA SOURCE**

CONSIDÉRANT QUE des plans ont été déposés le 7 avril 2017 pour la construction d'un bâtiment principal commercial pour l'entreprise Dollarama sur le lot 5 472 010 du Cadastre du Québec au 429, montée de la Source;

CONSIDÉRANT QUE cette construction projetée, située dans la zone 70-MF, est assujettie au Règlement numéro 274-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa séance ordinaire du 13 avril 2017, a procédé à l'étude de la demande et en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Le 9 mai 2017

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du projet de construction du bâtiment principal commercial pour l'entreprise Dollarama sur le lot 5 472 010 du Cadastre du Québec au 429, montée de la Source, tel que montré aux plans reçus le 7 avril 2017 préparés par Neuf Architect(e)s, puisque le projet rencontre dans son ensemble les objectifs et critères d'évaluation du Règlement numéro 274-05.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.5

**2017-MC-R243      PROJET D'ENSEIGNES ASSUJETTI À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - SHELL - LOT 5 472 010 - 435, MONTÉE DE LA SOURCE**

CONSIDÉRANT QUE des plans ont été déposés le 3 avril 2017 pour l'installation d'une enseigne autonome collective de type pylône et de trois enseignes appliquées posées à plat sur le bâtiment complémentaire (marquise) pour la station d'essence Shell située sur le lot 5 472 010 du Cadastre du Québec au 435, montée de la Source;

CONSIDÉRANT QUE les enseignes projetées sont assujetties au Règlement numéro 274-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa séance ordinaire du 13 avril 2017, a procédé à l'étude de la demande et a recommandé son acceptation conditionnellement à ce que la dérogation mineure relative à l'installation de ces enseignes projetées soit accordée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du projet d'installation d'une enseigne autonome collective de type pylône et de trois enseignes appliquées posées à plat sur le bâtiment complémentaire (marquise) pour la station d'essence Shell située sur le lot 5 472 010 du Cadastre du Québec au 435, montée de la Source, puisque le projet rencontre dans son ensemble les objectifs et critères d'évaluation du Règlement numéro 274-05.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.6

**2017-MC-R244      PROJET D'ENSEIGNES ASSUJETTI À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - DOLLARAMA - LOT 5 472 010**

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation a été complétée le 10 avril 2017 visant l'installation, pour l'entreprise Dollarama, d'une enseigne appliquée posée à plat sur le bâtiment principal et d'une enseigne autonome à insérer dans la structure d'enseigne collective existante, sur le lot 5 472 010 du Cadastre du Québec au 429, montée de la Source;

**Le 9 mai 2017**

CONSIDÉRANT QUE les enseignes sont assujetties au Règlement numéro 274-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa séance ordinaire du 13 avril 2017, a procédé à l'étude de la demande et en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du projet d'installation, pour l'entreprise Dollarama sur le lot 5 472 010 du Cadastre du Québec au 429, montée de la Source, d'une enseigne appliquée posée à plat sur le bâtiment principal et d'une enseigne autonome à insérer dans la structure approuvée de l'enseigne autonome collective sur muret, puisque le projet rencontre dans son ensemble les objectifs et critères d'évaluation du Règlement numéro 274-05.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.7

**2017-MC-R245 PROJET DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL RÉSIDENTIEL ASSUJETTI À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - LOT 2 619 094 - 1324, MONTÉE DE LA SOURCE**

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée le 15 mars 2017 pour la rénovation du bâtiment principal résidentiel situé sur le lot 2 619 094 du Cadastre du Québec au 1324, montée de la Source;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de rénovation, dans la zone 15-A, est assujetti au Règlement numéro 274-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa séance ordinaire du 13 avril 2017, a procédé à l'étude de la demande et en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du projet de rénovation du bâtiment principal résidentiel situé sur le lot 2 619 094 du Cadastre du Québec au 1324, montée de la Source, puisque le projet rencontre dans son ensemble les objectifs et critères d'évaluation du Règlement numéro 274-05.

Adoptée à l'unanimité

Le 9 mai 2017

Point 11.8

**2017-MC-R246      PROJET DE STAND DE CUISINE DE RUE ASSUJETTI  
À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
(PIIA) - TWISTER - LOT 2 619 250 - 180, MONTÉE DE LA SOURCE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 14 mars 2017, par la résolution 2017-MC-R121, le Règlement n° 520-17 modifiant le Règlement n° 274-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter des critères spécifiques aux stands de cuisine de rue;

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation a été déposée le 29 mars 2017 visant l'implantation d'un stand de cuisine de rue pour l'entreprise Twister sur le lot 2 619 250 du Cadastre du Québec au 180, montée de la Source;

CONSIDÉRANT QU'au moment du dépôt de la demande, le requérant a décidé d'assujettir sa demande à la présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale puisque l'entrée en vigueur du Règlement n° 520-17 était prévue au mois d'avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, à sa séance ordinaire du 13 avril 2017, a procédé à l'étude de la demande et en recommande l'acceptation;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 520-17 modifiant le Règlement n° 274-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter des critères spécifiques aux stands de cuisine de rue est entré en vigueur le 21 avril 2017, soit à la date du certificat de conformité délivré par la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du projet d'implantation d'un stand de cuisine de rue pour l'entreprise Twister sur le lot 2 619 250 du Cadastre du Québec au 180, montée de la Source, puisque le projet rencontre dans son ensemble les objectifs et critères d'évaluation du Règlement n° 274-05. Cette approbation est valable pour les années subséquentes à moins de modification substantielle (superficie, matériaux, couleur, toiture, etc.). Le certificat d'autorisation ne pourra être délivré que lorsque l'installation du mur insonorisant sera complétée, tel qu'il est indiqué à la résolution 2016-MC-R285 adoptée par le conseil municipal le 14 juin 2016.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.9

**2017-MC-R247      DEMANDE DE RÉVISION DE LA CONTRIBUTION  
POUR FINS DE PARCS APPLICABLE AU LOT 2 618 513 - 60, CHEMIN  
HOLMES**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5.4 du Règlement sur les permis et certificats n° 268-05, si la construction d'un nouveau bâtiment principal est prévue sur un lot distinct dont l'immatriculation n'a pas fait l'objet d'un permis de lotissement, mais a plutôt résulté de la rénovation cadastrale, aucun permis de construction ne pourra être émis si le propriétaire n'effectue pas sa contribution pour fins de parcs;

**Le 9 mai 2017**

CONSIDÉRANT QUE cet article s'applique à la demande de permis de construction du propriétaire du lot 2 618 513 du Cadastre du Québec situé au 60, chemin Holmes, dans la zone agricole 14-A;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé le 24 mars 2017 une demande à l'effet de réviser la contribution pour fins de parcs exigée, soit de ne l'appliquer que sur une superficie de seulement 5 000 mètres carrés destinée à l'usage résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a autorisé en août 2014 l'utilisation de 5 000 mètres carrés à des fins autres que l'agriculture, soit pour la construction d'une résidence, l'utilisation du reste de la superficie du lot 2 618 513, soit 421 553,7 mètres carrés, n'étant autorisée que pour des fins d'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, à sa séance ordinaire du 13 avril 2017, a pris connaissance de la demande et recommande de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accepte la demande du propriétaire du lot 2 618 513 du Cadastre du Québec à l'effet d'appliquer la contribution pour fins de parcs exigée par l'article 5.4 du Règlement sur les permis et certificats n° 268-05 seulement sur la partie du lot destinée à une fin autre que l'agriculture, soit 5 000 mètres carrés pour la construction d'une résidence, cette partie du lot devant faire l'objet d'une évaluation par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité aux frais du requérant.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.10

**2017-MC-R248      AUTORISATION DE PROCÉDER AU PAIEMENT À L'ENTREPRISE LES CONSTRUCTIONS RÉNO PAK INC. POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX DU SERVICE DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SUEDÉ) - CONTRAT NO 2017-02-URB**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley désire réaménager les bureaux de son Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique (SUEDÉ) afin de permettre la création d'un bureau d'émission rapide de permis;

CONSIDÉRANT QUE ce réaménagement permet l'accroissement des espaces d'entreposage en prévision de la hausse du nombre de dossiers de propriété;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués à la satisfaction des autorités municipales;

CONSIDÉRANT QUE les déficiences de chantier ont été réglées;



**Le 9 mai 2017**

CONSIDÉRANT QU'un montant additionnel de 100 \$ a été facturé pour interchanger des plinthes électriques suite à la création de nouveaux bureaux fermés, puisque ceci n'était pas inclus initialement dans le devis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Philippe Millette, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique (SUEDÉ), autorise le paiement au montant de 12 749 \$, taxes en sus, à l'entreprise Les Constructions Réno Pak inc., pour le réaménagement des bureaux du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique (SUEDÉ) - contrat n° 2017-02-URB;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-610-00-522 « Entretien et réparation bâtiments et terrains - Aménagement, urbanisme et zonage ».

Adoptée à l'unanimité

Point 11.11

**2017-MC-R249      AUTORISATION DE SIGNATURE - CRÉATION DE  
SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR L'UTILISATION D'UNE BORNE-  
SÈCHE SUR LES LOTS 2 621 401 ET 2 621 402 - RUE DU MONT-ROYAL**

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risque incendie de la Municipalité de Cantley indique la nécessité de rajouter une borne sèche dans le secteur du village du Mont-Cascades afin d'assurer une couverture incendie adéquat pour ces citoyens;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser cette borne sèche, il a été choisi d'utiliser la présence d'un lac créé par un barrage à castor;

CONSIDÉRANT QUE la présence du barrage à castor assure un niveau d'eau adéquat pour alimenter la borne sèche;

CONSIDÉRANT QUE la propriété sélectionnée appartient à l'Association des propriétaires de Mont Cascades;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer une saine gestion de la borne sèche, une servitude d'utilité publique est nécessaire dans le but de prévenir tout dégât à la propriété de l'Association des propriétaires de Mont Cascades;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise M<sup>me</sup> Madeleine Brunette, mairesse, et M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs représentants légaux, à signer les actes de servitudes préparés par M<sup>e</sup> Johanne Major, notaire (réf. dossier M17-8598) sur les lots 2 621 401 et 2 621 402 du Cadastre du Québec, pour l'utilisation d'une borne-sèche sur la rue du Mont-Royal.

Adoptée à l'unanimité

Le 9 mai 2017

Point 11.12

**2017-MC-R250      AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté le Règlement 241-16 édictant son plan de gestion des matières résiduelles révisé (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte des matières résiduelles se terminait le 31 décembre 2016 avec l'entrepreneur Les Services Sanitaires Richard Lanthier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley utilise une année d'option sur deux afin de prolonger le contrat de collecte des matières résiduelles jusqu'au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley désire apporter des modifications à la nature des matières collectées et aux techniques de collecte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Philippe Millette, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique (SUEDÉ), autorise la préparation des documents de soumission et la réalisation d'un appel d'offres public relativement à la collecte des matières résiduelles pour l'ensemble du territoire de la municipalité de Cantley à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.13

**2017-MC-R251      ADOPTION DE LA POLITIQUE DE MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS SEPTIQUES 2017-2025**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley dans son Plan d'intervention environnementale indiquait que la mitigation et le contrôle des risques environnementaux des installations septiques étaient l'une de ces principales priorités;

CONSIDÉRANT QUE près de 95 % des bâtiments sur le territoire de la municipalité sont connectés à une installation septique;

CONSIDÉRANT les risques potentiels de contamination provenant d'une installation septique défectueuse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley désire adopter une politique de mise à niveau des installations septiques afin de gérer le risque environnemental en ciblant prioritairement les systèmes plus anciens sans égard à leur localisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley évaluera la mise en place d'un programme d'aide financière pour les citoyens qui ne pourront débourser les sommes nécessaires afin de corriger leur situation dérogatoire;

**Le 9 mai 2017**

CONSIDÉRANT QUE le comité de l'environnement de Cantley, à sa séance ordinaire du 13 mars 2017, a procédé à l'étude dudit document et en recommande son adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de l'environnement de Cantley (CEC), adopte la Politique de mise à niveau des installations septiques 2017-2025.

Adoptée à l'unanimité

**Point 11.14**

**2017-MC-R252 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT - DOSSIER DE DON ÉCOLOGIQUE - LOTS 2 620 742 ET 2 692 578**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 13 septembre 2016, la résolution 2016-MC-R445 confirmant l'intérêt de la Municipalité de Cantley à recevoir un don écologique composé des lots 2 620 742 et 2 692 578 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de demande de visa fiscal pour un don de terrain ayant une valeur écologique indéniable doit être signé par le propriétaire et l'organisme bénéficiaire, soit la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QU'une résolution du conseil municipal doit être produite afin d'autoriser un représentant à agir au nom de la Municipalité de Cantley;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise M. Roberto Caron, directeur adjoint du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique (SUEDÉ), à agir à titre de représentant au nom de la Municipalité de Cantley pour le dossier de don écologique composé des lots 2 620 742 et 2 692 578 du Cadastre du Québec et à signer tout document afférant.

Adoptée à l'unanimité

**Point 12.**

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**Point 13.**

**COMMUNICATIONS**

Le 9 mai 2017

Point 14.1

**2017-MC-R253      AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT DE HUIT  
(8) CYLINDRES POUR APPAREILS RÉSPIRATOIRES AUTONOMES -  
SERVICE DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la sécurité du personnel lors d'intervention où l'air est vicié et dangereux;

CONSIDÉRANT QUE la durée de vie des cylindres d'appareils respiratoires autonomes utilisés par le Service des incendies et premiers répondants est en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE le Service des incendies et premiers répondants doit renouveler son inventaire de cylindres pour respirateur autonome, à un rythme régulier de huit (8) cylindres par année;

CONSIDÉRANT QU'un montant a été prévu au plan triennal d'immobilisations (PTI);

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres sur invitation, le résultat étant le suivant:

SOUSSIONNAIRE	COÛT/CYLINDRE - PRIX UNITAIRE (TAXES ET TRANSPORT EN SUS)
L'Arsenal	1 359 \$
M&L Supply Fire Safety	1 424 \$
Levitt Safety	1 586 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP) d'autoriser M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, d'autoriser l'achat de huit (8) cylindres Scott 4500 carbon pour appareils respiratoires autonomes;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise la dépense et le paiement au montant de 10 872 \$, taxes et transport en sus, à la compagnie L'Arsenal pour l'achat de huit (8) cylindres Scott 4 500 carbon pour appareils respiratoires autonomes;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-03-310-00-000 « Activité d'investissement EAF ».

Adoptée à l'unanimité

Le 9 mai 2017

Point 14.2

**2017-MC-R254      AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TESTS ANNUELS INCENDIES ULC ET NFPA SUR LES VÉHICULES, POMPES PORTATIVES, ÉCHELLES, ET APPAREILS RESPIRATOIRES**

CONSIDÉRANT QUE les véhicules 241, 242, 243 et 441 sont considérés comme étant des autopompes;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules 542 et 543 sont considérés comme étant des citernes, et que les véhicules 641 et 741 sont considérés comme étant des véhicules de secours;

CONSIDÉRANT QUE les pompes portatives, les échelles et les appareils respiratoires sont des équipements essentiels aux interventions et qu'ils se doivent d'être fonctionnels à tout moment;

CONSIDÉRANT les responsabilités existantes quant à l'entretien et à la vérification de ces véhicules et de ces équipements;

CONSIDÉRANT QUE ces tests répondent aux normes obligatoires ULC et NFPA;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons essentielles de santé et sécurité au travail, il est primordial de procéder aux vérifications annuelles des véhicules et équipements du service afin de s'assurer que ceux-ci sont prêts à servir et en bonne condition;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP) d'autoriser M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, à procéder à un appel d'offres sur invitation en vue de faire les tests annuels incendies ULC et NFPA sur les véhicules, pompes portatives, échelles, et appareils respiratoires;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, à procéder à un appel d'offres sur invitation en vue de faire les tests annuels incendies ULC et NFPA sur les véhicules, pompes portatives, échelles, et appareils respiratoires.

Adoptée à l'unanimité

Point 14.3

**2017-MC-R255      AUTORISATION DE PROCÉDER AU CHANGEMENT DE RATIO DES DIFFÉRENTIELS DU VÉHICULE 441 - SERVICE DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT QUE le véhicule numéro 441 est essentiel lors d'interventions;

CONSIDÉRANT QUE le contexte géographique et montagneux du territoire de la Municipalité requiert un ratio de différentiel permettant aux camions de naviguer sur un maximum de rues et chemins municipaux très abrupts;

**Le 9 mai 2017**

CONSIDÉRANT QUE le véhicule 441 est le plus gros et le plus lourd de la flotte et que le ratio de différentiel initial du véhicule a été déterminé insuffisant dans le contexte d'une géographie telle que la nôtre;

CONSIDÉRANT QUE la transmission est constamment en surcharge et que l'inaction à ce changement pourrait impliquer de lourds dommages et conséquences à la transmission actuelle, occasionnant ainsi des frais beaucoup plus élevés;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres sur invitation, le résultat étant le suivant:

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>COÛT (TAXES EN SUS)</b>
<b>Inter Outaouais Inc.</b>	<b>8 706 \$</b>
<b>Malmberg Truck</b>	<b>9 726 \$</b>
<b>Prestige Peterbilt</b>	<b>13 146 \$</b>

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP) d'autoriser M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, d'autoriser le changement de ratio des différentiels du véhicule 441;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise la dépense et le paiement au montant de 8 706 \$, taxes en sus, à la compagnie Inter Outaouais Inc. pour le changement de ratio des différentiels du véhicule 441;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-220-00-525 « Entretien & réparation des véhicules - Sécurité incendie ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 15.**

**CORRESPONDANCE**

**Point 16.1**

**2017-MC-R256      DEMANDE D'APPUI ADDITIONNELLE DE MONSIEUR  
WILLIAM AMOS, DÉPUTÉ FÉDÉRAL DE PONTIAC AUPRÈS DE POSTES  
CANADA - RÉOUVERTURE D'UN COMPTOIR POSTAL À CANTLEY**

CONSIDÉRANT QUE le service postal opéré par la Société canadienne des postes est de juridiction fédérale ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à un bureau de poste, ou à tout le moins, à un comptoir postal, fait normalement partie des services de proximité inhérents aux attentes citoyennes minimales, définissant la qualité de vie en milieu urbain et rural;

**Le 9 mai 2017**

CONSIDÉRANT QUE la population de Cantley a augmenté d'environ 35 % entre 2006 et 2016 pour maintenant compter près de 11 000 habitants sur son territoire et que celle-ci réclame davantage de services de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait du développement économique l'une de ces priorités avec l'objectif de diversifier l'assiette fiscale de la Municipalité en assurant un développement harmonieux et intégré des entreprises existantes et nouvelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT la fermeture récente sans préavis écrit à la municipalité de l'unique comptoir postal à Cantley;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil municipal de voir la réouverture rapidement d'un comptoir postal et les démarches exécutées auprès des divers intervenants à ce jour, incluant l'implication du député fédéral de Pontiac, M. William Amos;

CONSIDÉRANT le support que peut apporter la représentation politique fédérale locale dans ce dossier de services aux citoyens en activant davantage la discussion avec les représentants de Postes Canada ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

APPUYÉ UNANIMEMENT

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil formule une demande d'appui officiel et additionnel à M. William Amos, député fédéral de Pontiac dans le but qu'il puisse rapidement accompagner la Municipalité de Cantley dans ses démarches et la représenter, le cas échéant, auprès des autorités fédérales compétentes incluant entre autres, Postes Canada destinées à établir le contexte favorable à la réouverture d'un comptoir postal sur le territoire de la Municipalité de Cantley.

Adoptée à l'unanimité

**Point 16.2**

**2017-MC-R257      COMMANDITE ET AUTORISATION DE DÉPENSES -  
LEVÉE DE FONDS 2017 POUR LA MAISON DES COLLINES -  
DÉGUSTATION BIÈRES, FROMAGES ET SAUCISSES QUI SERA TENUE  
SAMEDI LE 17 JUIN À L'ÉCOLE ROSE-DES-VENTS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley appuie le projet de construction d'un établissement en soins palliatifs sur le territoire des Collines - La maison des Collines;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de Jumelage Cantley-Ornans ainsi que des citoyens bénévoles de Cantley, accompagnés de la mairesse de Cantley, invitée à titre de Présidente d'honneur de cet événement, invitent la population de Cantley à une soirée-bénéfice pour amasser des fonds pour la construction prévue en 2017 du futur établissement;

CONSIDÉRANT QUE la salle de l'école Rose-des-Vents peut accueillir le nombre de convives espéré (240);

**Le 9 mai 2017**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de jumelage Cantley-Ornans, des citoyens bénévoles ainsi que le conseil municipal de Cantley;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil offre une commandite et assume les frais de location de la salle à l'école Rose-des-Vents pour une valeur maximale de 500 \$ pour l'événement du 17 juin 2017 dans le cadre d'une levée de fonds de l'année 2017 pour la Maison des Collines;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-972 « Subventions - Divers organismes - Conseil municipal » avec un virement budgétaire du poste budgétaire 1-02-701-90-970 « Subventions - Loisirs et culture et Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité

Point 17.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Point 18.

**PAROLE DES ÉLUS**

Point 19.

**2017-MC-R258 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE la session ordinaire du conseil municipal du 9 mai 2017 soit et est levée à 20 heures 55.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Madeleine Brunette  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Daniel Leduc  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 9<sup>e</sup> jour du mois de mai 2017

Signature : \_\_\_\_\_